



Mondercange, le 14 juin 2021

Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: motion pour la séance du conseil communal du 18 juin 2021

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 18 juin 2021 l'intervention suivante avec la motion s'y rapportant que nous demandons de soumettre au vote du Conseil Communal :

A l'occasion de l'avant-dernière réunion du Conseil Communal, en date du 30 avril 2021, le Collège des Bourgmestre et Échevins a présenté un bilan intermédiaire de l'étude qu'il fait réaliser dans le cadre de la mobilité dans la Commune de Mondercange. Une ribambelle de chiffres, statistiques et sondages se rapportant à nos principaux croisements et carrefours accompagnée d'un inventaire méticuleux de tous les emplacements de stationnement dans notre commune a conduit à l'étonnante révélation que les perturbations journalières des flux de la circulation ne sont pas faites maison, mais qu'elles sont en majeure partie le produit de la marée du trafic de transit dont la mesure rythmée les matins et soirs règle la communication routière des voyageurs domicile-travail – il s'agit pour la plupart de non-résidents - entre la région sud et la capitale de notre pays.

Comme objectif concret, nous avons appris que, à part quelques mesures de moindre envergure, il s'agira surtout à l'avenir de revaloriser le centre de la localité de Mondercange conformément à un « plan directeur » qui doit encore être établi. L'aménagement d'une zone 30 km/h dans la rue d'Esch au centre de Mondercange devra être planifié en collaboration avec l'Administration des Ponts & Chaussées. La décision dans la rue Arthur Thinnès pour sécuriser les alentours de l'école, soit en y installant une zone de rencontre (20 km/h), soit en la barrant entièrement pendant des plages définies, reste à planifier.

Quoique nous appuyions le mieux possible toutes ces améliorations, nous devons constater que les ressources que le collège échevinal a débloquées jusqu'ici n'ont pas mené à des idées ou visions nouvelles. Nous sommes loin du développement d'un concept de mobilité moderne répondant aux besoins de nos quatre localités tout en mettant l'accent sur les nouveaux moyens de transport en commun qui sont en voie de création ainsi que sur la favorisation de la mobilité douce.

En 2018 le Projet Tram avec son corridor de mobilité, comprenant une ligne du Tram et une piste cyclable expresse, traversera notre commune et conduira de la ville de Luxembourg jusqu'à Foetz. Le Projet du Tram avec l'extension de l'autoroute A4 entre Esch-sur-Alzette et son corridor de mobilité va apporter un soulagement et une amélioration du trafic dans notre Commune. Cet accès direct au tram et à la piste cyclable expresse nous procure une chance unique pour revaloriser notre commune.

Nous déplorons qu'actuellement à Pontpierre aucun arrêt-tram n'est prévu. Un arrêt près du pont de l'autoroute A4 / N4 signifierait un accès direct pour tous les résidents de Pontpierre et Bergem. Un arrêt supplémentaire à Pontpierre et des liaisons directes en mobilité douce valoriseraient considérablement les villages de Pontpierre et Bergem. Foetz pourrait être soulagé par l'arrêt supplémentaire sur la rue des trois Cantons à Pontpierre et les communes voisines Reckange/Mess et Bettembourg seraient mieux connectées et accessibles.

C'est pour cette raison que nous prenons l'initiative constructive d'inviter les conseillers communaux à se rallier à notre concept en adoptant la motion qui suit.

Rester en dehors d'un mouvement d'une importance vitale pour notre région et manquer à ce stade l'occasion d'être associée aux profondes réformes des modes de circulation qui se font au niveau national équivaudrait à une erreur fatale qui serait dure à redresser dans l'avenir.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,

Danielle BASTIAN ép. JUCHEM

Marc FANCELLI

René PIZZAFERRI

Christine SCHWEICH

John VAN RIJSWIJCK

MOTION

Le Conseil communal...

- constatant, saluant et désirant soutenir le projet de l'Etat Luxembourgeois qui en train de réaliser l'extension de l'autoroute A4 entre Esch-sur-Alzette et Luxembourg-Ville pour la doter également d'un corridor de mobilité comprenant une ligne du Tram et une piste cyclable expresse;
- regrettant que, conformément à la planification actuelle, aucun arrêt-tram n'est prévu à Pontpierre;
- étant convaincu cependant qu'un arrêt supplémentaire attendant à la route nationale N4 à Pontpierre constituerait une énorme plus-value pour les localités de Pontpierre et Bergem;
- étant par ailleurs d'avis qu'un tel arrêt devrait également délester la localité de Foetz d'une part importante de son trafic automobile et améliorer les liaisons avec les communes voisines de Reckange-sur-Mess et Bettembourg;

invite le Collège échevinal

- à intervenir auprès des instances gouvernementales compétentes pour insister à la mise en place d'un arrêt-tram supplémentaire à Pontpierre;
- à prendre contact avec les responsables des communes de Reckange-sur-Mess et Bettembourg pour former un groupement d'intérêts communs et fortifier ainsi l'action de persuasion et de revendication face à l'Etat.